



Procédure d'inaptitude visites à la médecine du travail

Par **elo8544**, le **28/09/2016** à **11:42**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en pleine procédure d'inaptitude, j'ai effectué ma première visite médicale jeudi 22 septembre et le médecin du travail m'a fourni un certificat d'inaptitude.rrnrnJe suis actuellement en arrêt de travail jusqu'au 5 octobre (veille de mon second rdv avec le médecin du travail) car celui-ci m'a bien précisé que je ne devais pas être en arrêt le jour des examens médicaux.rn rnCependant dois-je travailler le jeudi 6 octobre alors que le premier avis médical me déclare inapte a mon poste ?rnEt si l'avis d'inaptitude est conservé, mon employeur a un mois pour me reclasser ou me licencier, mais cela peut-il être plus court ?rn rnJe vous remercie d'avance pour vos réponses car je suis complètement perdue avec cette procédure...